

## ASPECT ECONOMIQUE

### IMPORTANT !

**B**ien que vous soyez autorisés à avoir une installation purement dédiée à votre autoconsommation locale, nous ne parlerons ici que de celles  $\leq 9$  kWc raccordées au réseau en France métropolitaine.

Ceci dit sachez qu'en autoconsommation sans injection sur le réseau, la production ne doit pas dépasser la consommation.

Pour s'en assurer, il faut installer un dispositif technique garantissant l'absence d'injection.

Dans tous les cas, autoconsommation ou vente totale, le surplus ne pourra dépasser 6 kW.

#### Bon à savoir :

- Afin de couvrir les besoins nocturnes et sans soleil, il faudra forcément soutirer de l'énergie du réseau. Même un moyen de stockage (de toute façon trop cher actuellement) ne couvrira pas tous les besoins sur une année.

- **Toutes** les installations doivent être déclarées au gestionnaire réseau : ENEDIS dans le Puy-de-Dôme. - Pour bénéficier de l'obligation d'achat, il faut faire appel à un installateur certifié par un organisme habilité.

- En cas de vente du surplus ou en présence d'un compteur électromécanique, un compteur Linky est installé.

- Précisez avec l'installateur les démarches qu'il prend en charge, faites-les noter sur le devis pour éviter tout malentendu, et demandez toutes les preuves de l'effectivité de ces démarches.

#### La fiscalité :

TVA = 10 % si  $\leq 3$  kWc

ou

TVA = 20 % dans le neuf ou pour une installation  $> 3$  kWc.

**Imposition** : les revenus de la vente d'électricité sont imposables pour une installation  $> 3$  kWc.

*Case 5NO de votre déclaration.*

#### Lien utile :

<https://www.photovoltaique.info/fr/exploiter-une-installation/facturation/declarations-fiscales/>

#### Les aides :

- **Prime à l'investissement** : réservée à l'autoconsommation, elle est versée par l'acheteur obligé (EDF OA, ELD) ou l'organisme agréé.

Ces tarifs sont mis à jour régulièrement sur le site infra :

<https://www.photovoltaique.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/tarifs-dachat/arrete-tarifaire-en-vigueur/>

Onglet : Tarifs de vente et primes autoconsommation -  $\leq 100$  kWc

#### *- Attention :*

- *L'installateur doit être certifié par un organisme habilité*
- *Installations au sol non éligibles*

#### **Le budget :**

- Dans le Puy-de-Dôme on trouve des installateurs sérieux pour un kWc installé entre 2 100 et 2 800€.

- Fourchette allant de 7 500€ pour 3 kWc à 20 000€ pour 9 kWc.

- Vérifiez que le devis mentionne bien la notion de Consuel.

- Prévoyez 1150€ de raccordement au réseau en vente totale ; 0€ en autoconsommation

- L'augmentation du TURPE (\*) annuel est de 34,32€ en vente totale et de 8,28€ en autoconsommation

#### **Dimensionner son installation :**

La dimension de l'installation dépendra de plusieurs facteurs :

- La surface de toiture capable de recevoir les panneaux.
- Votre capacité et votre volonté de financement.
- La quantité d'énergie que vous consommez.

Il est de fait déconseillé de choisir des installations en toitures préconçues (style kit 3kWc), qui ont toutes les chances de ne pas être adaptées à votre besoin.

**Une visite du site par le professionnel est indispensable.**

Attention à ne pas vous laisser embarquer dans un projet qui vous éloignerait de votre intérêt. Comme pour tous travaux, faire faire plusieurs devis et **vérifiez que le retour sur investissement ne soit pas trop long, signe d'une installation mal adaptée à vos besoins.**

2 possibilités s'offrent à vous :  
soit la revente totale, soit l'autoconsommation.  
Pour ce faire, en tant que particulier, vous aurez besoin d'avoir un contrat de vente EDF OA, pour l'instant les contrats sont dits « S21 ».

**Ce contrat est passé pour 20 ans** avec un prix d'achat du kWh connu au moment de la demande complète de raccordement. Ce prix initial d'achat à une référence mise à jour tous les trimestres, puis une fois le contrat actif, réévalué tous les ans grâce à un coefficient L. Vous vendrez donc votre production un prix fixé au départ pour 1 an puis ce prix sera indexé pour votre seconde année et ainsi de suite durant 20 ans.

Ces tarifs sont mis à jour régulièrement sur le site infra :

<https://www.photovoltaique.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/tarifs-dachat/arrete-tarifaire-en-vigueur/>

Onglet : Tarifs de vente et primes autoconsommation - ≤100kWc

Le site ci-dessous est particulièrement utile pour comprendre les imbrications coût de l'électricité achetée et investissement consenti et leurs conséquences sur la pertinence du choix entre vente totale ou autoconsommation.

<https://evaluer-mon-devis.photovoltaique.info/>

#### Bon à savoir :

- Que vous vendiez tout ou partie de votre production, les électrons vont au plus court, donc votre proche voisinage.

Le PV est donc un bon moyen d'alléger les capacités des grosses centrales éloignées.

De même ce que vous consommerez ne voyagera pas sur le réseau. C'est du local.

- Si vous optez pour l'autoconsommation, il y a des compléments possibles vous permettant d'avoir une installation le plus efficace possible :

- Si vous produisez votre eau chaude sanitaire grâce à un ballon électrique il est possible d'ajouter un gestionnaire ECS.
- Une installation PPV est l'alliée idéale de la voiture électrique, surtout si vous achetez une borne de recharge tenant compte de la production solaire.
- Les textes de lois ont été amendés pour permettre à la technologie dite V2G de se

développer en France, il y a là une importante source d'évolution sur l'indépendance énergétique des foyers possédant une installation PPV et une VE intégrant la technologie V2G.

(\*) Le TURPE représente environ 32% de la facture HT

Sources de ce document : ADEME, Photovoltaïque.info, EDF.

#### Protection et commande d'une installation à onduleur central et optimiseur.



#### Protection et commande d'une installation à micro-onduleur.



